



18 mars 2022

Sauvetage hélicoptéré

Lancement de l'appel d'offres

Le Conseil d'Etat a approuvé le rapport final de l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) concernant l'évaluation des besoins du dispositif cantonal de sauvetage hélicoptéré. Suite à la mise en consultation de ce document, un hélicoptère supplémentaire a été reconnu dans le dispositif planifié pour le Haut-Valais en très haute saison d'hiver. Conformément à la procédure en vigueur, l'appel d'offres est lancé par l'OCVS. L'attribution des mandats se fera en fin d'année, après mise en consultation des propositions. Les nouveaux mandats prendront effet en mai 2023.

Le sauvetage hélicoptéré sur le territoire valaisan est actuellement confié aux compagnies Air Zermatt AG et Air-Glacières SA. Suite à un recours déposé par la compagnie Hélicoptères SA, le Tribunal fédéral a demandé au canton, par son arrêt du 21 août 2020, de procéder à un appel d'offres, conformément à la législation sur l'organisation des secours sanitaires.

Selon la procédure définie, le rapport d'évaluation des besoins établi par l'OCVS a été mis en consultation en août et septembre 2021. Il proposait le maintien du dispositif actuel. Suite aux remarques formulées lors de la consultation, le dispositif actuel est complété par la reconnaissance d'un troisième hélicoptère en très haute saison d'hiver dans le Haut-Valais. Dans les faits, ce troisième hélicoptère est déjà mis à disposition en tant que moyen surnuméraire. Vu le nombre important d'interventions qu'il effectue, il sera désormais reconnu dans le dispositif planifié.

Les propositions d'ajout de moyens supplémentaires à Sion et dans le Chablais n'ont en revanche pas été retenues. Le nombre d'interventions ne justifie pas de compléter le dispositif actuel dans ces régions. Le rapport final d'évaluation des besoins peut être consulté sur le site internet de l'Etat du Valais (www.vs.ch/fr/web/ssp/planification-des-secours).

La procédure se poursuit désormais avec le lancement de l'appel d'offres par l'OCVS. Les documents y relatifs peuvent être obtenus auprès de l'OCVS (secretariat@ocvs.ch). Cette dernière adressera un courrier à toutes les compagnies qu'elle a pu recenser en Suisse. Une publication sera également effectuée dans le Bulletin officiel du canton du Valais du 25 mars prochain.

Après analyse des offres par l'OCVS, une proposition d'attribution des nouveaux mandats sera mise en consultation cet automne. L'OCVS attribuera ensuite les mandats d'ici la fin de l'année. Ils entreront en vigueur en mai 2023, après la très haute saison d'hiver.

Personnes de contact

Mathias Reynard, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,
027 606 50 95

Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83

